

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme

Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme

Band: 2 (1919)

Rubrik: Conseil du tourisme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association nationale pour le développement du tourisme.

Deuxième rapport annuel

comprenant la période du 1er janvier au 31 décembre 1919.

A. Assemblée générale.

La deuxième assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme a eu lieu le 4 juin 1919, à Berne, sous la présidence de M. le *Dr. A. Seiler*, conseiller national. M. *Jaton*, secrétaire de la direction, tenait le procès-verbal; M.M. *R. Baumann* (Lucerne) et *Delacoste* (Sion) exerçaient les fonctions de scrutateurs.

L'assemblée comptait 138 représentants de membres et subventionnans, avec un total de 737 voix.

Après adoption du rapport de gestion sur l'exercice 1918, des comptes de 1918 et du budget pour 1919, l'assemblée désigna par 282 voix sur 443 bulletins valables la ville de *Lausanne* en qualité de siège auxiliaire de l'Office du tourisme, en exécution de l'article 17 des statuts de l'Association. La ville de Genève obtint 161 voix.

Les règlements du conseil du tourisme et du comité de direction furent approuvés, puis l'assemblée procéda à la nomination de nouveaux membres du conseil du tourisme et à la révision des articles 10, 11, 12, 15 et 17 des statuts de l'Association. Enfin elle vota une résolution en vue d'obtenir de nouvelles facilités pour l'entrée des étrangers en Suisse.

M. M. le *Dr. R. Baumgartner* (St-Gall) et *F. Martin* (Genève) furent désignés en qualité de réviseurs des comptes pour 1919.

Assemblée
générale
du 4 juin 1919.

Reviseurs
des comptes

B. Conseil du tourisme.

Le Conseil du tourisme a tenu deux séances, le 27 mars 1919 et le 16 janvier 1920. La seconde, qui appartient chronologiquement à l'année 1920, se rattache cependant à l'exercice 1919. Elle aurait dû avoir lieu en décembre 1919, mais diverses circonstances ont obligé de la renvoyer jusqu'en janvier 1920.

Dans sa séance du 27 mars 1919, le conseil du tourisme a discuté le rapport de gestion sur l'exercice 1918, les comptes de 1918 et le budget pour 1919, avant de les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme.

La séance du 16 janvier 1920 a été consacrée à l'établissement du budget pour 1920, puis le Conseil a entendu un rapport de M. Junod, directeur, sur l'activité de l'Office du tourisme, depuis son ouverture, le 17 juin 1918.

Les membres suivants, nommés en 1917, ont cessé de faire partie du Conseil, ensuite de décès ou de démission et ont été remplacés comme suit :

M. L. Chauvet (Ville de Genève) remplacé par M. le Dr. Louis Viret, conseiller administratif, Genève.

M. Miller (Neue Gotthardvereinigung) remplacé par M. Dietler, ancien président de la Direction du Gothard.

Conseil du
tourisme.

Séance du
27 mars 1919.

Séance du
16 janvier 1920.

Mutations.

M. le Dr. Töndury (Société suisse des hôteliers) remplacé par M. Bon, président de la dite société.

M. von Steiger (Ville de Berne) remplacé par G. Müller, président de la ville de Berne.
M. le Prof. G. Bachmann (Union de banques suisses) remplacé par M. le Dr. Jaeger, vice-directeur de la dite banque.

M. le Conseiller d'Etat Hauser (Cant. de Bâle-Ville) remplacé par M. le Dr. Brenner, Conseiller d'Etat.

M. le directeur Junod (Association Pro Sempione) remplacé par M. le Dr. A. Wellauer.

En outre, sur le désir du Conseil d'Etat du canton de Berne, M. le Conseiller d'Etat Merz est remplacé par M. le Conseiller d'Etat R. d'Erlach.

C. Comité de direction.

Comité de direction. Le comité de direction a tenu en 1919 huit séances, dont une à Zurich, les autres à Berne.

Activité. Son activité a surtout porté sur la gestion de l'Office, au courant de laquelle il a été régulièrement mis. Il a entre autres étudié et discuté les questions suivantes, sur la base de rapports présentés par l'Office du tourisme :

Création d'agences à l'étranger.

Choix de représentants et de correspondants à l'étranger.

Circulation automobile et relations avec les associations suisses intéressées.

L'aviation suisse et les mesures propres à la développer dans l'intérêt du tourisme.

Publication de guides, monographies, cartes géographiques et ouvrages relatifs à la Suisse.

Organisation de la succursale de l'Office à Lausanne et établissement d'un règlement de service.

Contrat avec l'Association « Pro Sempione » touchant la cession gratuite faite par cette dernière de l'ameublement et du matériel de ses bureaux, à Lausanne.

Conditions générales auxquelles est subordonné le patronage accordé par l'Office à des guides et revues.

La police des étrangers. Requêtes et démarches y relatives.

La photographie et le cinématographe au service du tourisme suisse.

La réforme consulaire et les intérêts du tourisme suisse.

Participation de l'Office aux foires d'échantillons organisées en Suisse et à l'étranger.

La réclame collective à l'étranger.

Défense des intérêts des stations balnéaires.

La statistique de la fréquentation des hôtels en Suisse.

Organisation du service de presse en Suisse et à l'étranger.

Le trafic ferroviaire suisse et les horaires.

Mutation. Sauf la nomination de M. G. Petrolini, directeur de banque, à Lugano, en remplacement de M. Quattrini, la composition du Comité est la même qu'en 1918.

D. Etat des membres.

Etat des membres. Au 31 décembre 1918, le nombre des subventionnats et des membres était de 221
Il s'élève au 31 décembre 1919 à 213

La légère diminution constatée ci-dessus provient presque exclusivement de la sortie de plusieurs « subventionnats » bâlois, qui avaient assuré leur concours pour